

Transparence salariale : Le gouvernement tente de rassurer le patronat

Le ministre du Travail a présenté en conseil des ministres hier son projet de loi pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, indique **Le Figaro**. Sur le papier, « cette directive peut participer à résoudre complètement la question de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes à travail de même valeur », avance-t-on au ministère du Travail. Pour le patronat, le compte n'y est pas du tout. Le Medef veut « que de futurs débats modifient le texte dans le sens d'une plus grande simplicité » tandis que le Meti réclame « la suspension de la procédure de transposition », dénonçant « un surcoût hors de portée » pour les entreprises françaises. « On a enjambé la date du mois de juin, mais ce n'est pas très grave parce que la concertation a été très utile », a balayé le ministre Jean-Pierre Farandou lors du compte rendu du Conseil des ministres. Pour le gouvernement, ce projet de loi doit permettre de « lever progressivement les tabous sur la rémunération, qui est un sujet, on le sait, culturellement sensible en France ». Mais « la transposition de la directive ne permettra pas de connaître le salaire exact du collègue du bureau d'en face », a toutefois tenté de rassurer Jean-Pierre Farandou. « Dans le secteur privé, cette déclaration sera automatisée et annuelle pour les six premiers indicateurs », précise le ministère du Travail. Pour le dernier, qui doit permettre de mesurer précisément les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes appartenant à la même catégorie de travailleurs exerçant un « travail de même valeur », le gouvernement a adapté la récurrence des déclarations en fonction de la taille d'entreprise « pour ne pas alourdir leur charge administrative. » Pour les entreprises de 50 à 99 salariés, cette déclaration ne devra se faire que tous les trois ans. Les employeurs dénoncent un dispositif difficile à mettre en œuvre. « Au contraire, c'est une vraie opportunité pour le management de jouer pleinement son rôle en expliquant clairement au salarié comment il peut atteindre le salaire moyen », a défendu le ministre. Sur la complexité du dispositif, « la transposition de la directive ne sera pas une usine à gaz impossible à mettre en œuvre », promet-on au cabinet du ministre. « Nous sommes dans une application progressive », a répété Jean-Pierre Farandou. Le gouvernement a déjà prévu de laisser un an aux entreprises pour s'adapter à partir de la promulgation de la loi. (Le Figaro, p.20)

)